



A2012.01.09-0003 / 2011-00031

27.01.2012/WJ

Embargo jusqu'au 27.01.2012, 10.00

6^e Journée de la protection des données, 27 janvier 2012

L'exercice des droits et des libertés fondamentales lors du traitement de données personnelles, une exigence vitale du vivre en société¹

Jean-Philippe Walter, Préposé fédéral suppléant

Aujourd'hui pour la 6^e fois consécutive est célébrée la journée de la protection des données. C'est à l'initiative du comité consultatif de la Convention du Conseil de l'Europe en matière de protection des données que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé, le 26 avril 2006, d'instaurer la Journée de la protection des données. Celle-ci est célébrée chaque année le 28 janvier. De journée du Conseil de l'Europe au départ, l'événement est devenu rapidement européen, puis mondial.

La Journée de la protection des données est un événement conçu pour permettre aux individus de mieux comprendre quelles données les concernant sont collectées et traitées, pour quelles finalités et par qui elles sont traitées, et pour les informer quant à leurs droits eu égard au traitement de données personnelles.

Elle doit également permettre de sensibiliser les individus aux risques inhérents à l'utilisation des technologies et associés au traitement de données personnelles.

Cette Journée doit servir à éduquer et informer le public en général sur ses droits au quotidien, mais elle peut également être utile à tous ceux qui collectent et traitent des données en leur rappelant leurs responsabilités et leurs obligations à l'égard de ceux

¹ Seul le texte prononcé fait foi !



dont ils traitent les données. Elle est aussi l'occasion pour les professionnels de la protection des données de rencontrer les personnes concernées.

Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence soutient cette initiative et s'est d'emblée associé à cet événement en organisant différentes manifestations ou en y participant. Cette année, nous sommes particulièrement heureux de nous associer à un événement en Suisse romande et de collaborer au lancement de Think Data. Par ailleurs, nous publions aujourd'hui, un nouveau matériel d'enseignement destiné aux adolescents et jeunes adultes et axé sur les questions de sécurité des données. Cet outil – disponible d'abord en allemand puis dans quelques mois dans les autres langues officielles – s'inscrit dans notre politique de sensibilisation des jeunes générations et complète le matériel que nous avons publié en 2010 à l'adresse des jeunes de 13 à 15 ans.

La sensibilisation à la protection des données est d'autant plus importante que le monde change rapidement au fil des développements technologiques et que dans un contexte économique des plus tendus, le traitement de données personnelles ne cessent de se développer et d'évoluer au détriment du respect des droits et libertés fondamentales et notamment du droit à la vie privée.

Depuis quelques années en effet, nous assistons à un essor fulgurant des technologies de l'information et des communications. Ces technologies sont toujours plus sophistiquées, couplant différentes fonctions et devenant toujours plus ubiquistes, omniprésentes, multifonctionnelles et miniaturisées. Elles s'avèrent également de plus en plus invasives pour la vie privée de chacun d'entre nous. Aujourd'hui nous relevons une tendance toujours plus marquée des individus utilisant les technologies de l'information et de la communication et recourant à différents services en ligne d'être ou de se mettre sous le contrôle de tiers, qu'ils ne connaissent pas nécessairement et d'ignorer ou sous-estimer les risques encourus. Nous possédons pratiquement toutes et tous un téléphone mobile ou un téléphone intelligent ou nous surfons régulièrement sur Internet et plaçons des messages ou des photos sur des réseaux sociaux ou encore nous recourons à des cartes clients ou sommes fier de présenter



nos empreintes biométriques à l'entrée d'une école ou d'un centre sportif. Nous ignorons par contre trop souvent les dispositifs de géo localisation et de vidéo protection qui nous repèrent, les applications qui nous profilent, analysent nos goûts, nos habitudes ou nos déplacements pour pouvoir ensuite téléguidé nos besoins et nos décisions. Nous ne nous méfions pas assez du fait que les informations que nous publions sur Internet y resteront, nous digitalisant pour l'éternité ; que les photos qui s'y trouvent peuvent être marqués afin de nous identifier où que nous apparaissions. Cette ignorance peut relever de la méconnaissance des potentialités des outils que nous utilisons quotidiennement, de la paresse d'effectuer les réglages nécessaires à préserver notre vie privée ou d'une trop grande confiance en ceux qui nous offrent ces services, voire de la naïveté « si je n'ai rien à me reprocher, je n'ai rien à cacher et ne risque rien. »

Comme le relevait très justement Pierre Veya dans l'éditorial du Temps du 30 décembre 2011, « l'utopie post humaniste qui avance chaque jour davantage nous oblige à un effort de lucidité. Nos relations avec les machines mettront en péril nos propres libertés si nous ne déterminons pas des règles éthiques définissant une humanité élargie aux autres formes d'intelligence. » La technologie doit demeurer au service de l'Homme et non l'inverse. Ainsi pour demeurer des être libres, nous nous devons d'être critiques par rapport aux technologies de l'information et des communications et aux services qui nous sont offerts. Nous devons exiger plus de transparence par rapport à ce qu'il advient des données qui nous concernent. Il faut savoir au besoin résister aux sirènes des marchands de données. Ne nous leurrions pas, des entreprises comme facebook ou google ne sont pas gratuites ; elles s'enrichissent en exploitant nos données que bénévolement nous délivrons systématiquement en utilisant leurs services, à l'instar de celles et ceux qui se présentent nus à l'entrée d'un magasin pour bénéficier de la gratuité ! N'est-ce pas là cher payer l'accès à de tels services ?

Nous sommes tous concernés par l'évolution de notre société. Les technologies de l'information et des communications renferment de nombreux avantages, notamment



en termes de croissance et d'innovation. Elles amènent des progrès significatifs qui facilitent notre vie quotidienne et notre accès à l'information. Toutefois, leur développement constant ne cessent de transformer le paysage de la société. Son évolution vers une société numérique favorisant notamment le traçage et le profilage de l'ensemble d'entre-nous est ainsi une source de préoccupation ; cette évolution doit nous interpeller et nous inciter à réagir avant qu'il ne soit trop tard et que nous n'ayons épuisé notre capital « vie privée ». Comme le relève l'ancien président de la Commission française Informatique et Libertés, le sénateur Alex Türk dans « la Vie privée en péril », « à l'exception de ceux de nos congénères qui courent les bois, planent dans le ciel et sillonnent le fond des mers – et encore !, nous vivons tous, à l'horizon 2020 dans une société dans laquelle il sera impossible de travailler, de se divertir, de se déplacer, de vivre donc sans être tracés. » Or, poursuit Alex Türk « si nous ne réagissons pas, la période durant laquelle la vie privée du citoyen, son intimité, son identité auront été reconnus et préservées n'aura été qu'une parenthèse. Alors que de nos jours encore, des populations luttent pour accéder à cette vision de l'Etat de droit, ne serait-il pas paradoxal que nos sociétés qui s'en étaient dotées reculent sous la pression des technologies numériques ! »

Ce message peut paraître pessimiste. Au contraire, il se veut un appel à l'action, car il n'est pas trop tard pour dessiner les contours d'une société numérique respectueuse des droits et des libertés fondamentales et en particulier du droit à la vie privée, indispensables au fonctionnement d'un Etat de droit et d'une société démocratique. Ce projet nous concerne tous, politique, décideur, responsable informatique, employeur, commerçant, industriel, prestataire de service, autorité de protection des données, associations et individu. Plusieurs axes d'action peuvent ainsi être envisagés. Je me limiterai ici à en évoquer que quelques aspects :

Tout d'abord, suite à l'évaluation de la loi fédérale sur la protection des données, dont les résultats ont été rendus publics le 9 décembre dernier, il s'agira de rapidement revoir nos législations de protection des données pour les adapter au nouveau paysage sociétal et technologique en renforçant les outils de protection afin que



l'individu puisse pleinement jouir de la maîtrise sur les données qui le concerne. Cela passe par un renforcement de la transparence des traitements, des obligations et des responsabilités de ceux qui traitent des données, ainsi qu'un renforcement des droits des personnes concernées et le développement d'outils leur permettant d'exercer facilement leurs droits. Enfin les moyens de contrôle et en particulier les compétences et les pouvoirs des autorités de protection des données doivent également être complétés et des sanctions dissuasives être prévues pour rendre la loi encore plus effective et plus efficace.

Ensuite et indépendamment de ces indispensables changements dans le cadre juridique, chacun est appelé à prendre ses responsabilités quel que soit son rôle dans la chaîne du traitement des données, à savoir en particulier :

- pour ceux qui traitent des données, l'obligation de respecter le droit à la protection des données, les obligations de transparence et d'information sur les traitements de données qu'ils souhaitent opérer afin de permettre aux personnes concernées de faire valoir leurs droits
- un encouragement et un appel à développer des systèmes d'information et des technologies qui respectent les exigences de la protection des données (protection des données intégrée dès la conception), notamment en programmant par défaut les réglages favorables à la vie privée et
- pour la personne concernée, un appel à véritablement exercer son droit à l'autodétermination en matière d'information, en particulier son droit d'accès aux données, son droit d'obtenir la rectification et l'effacement des données, son droit de s'opposer au traitement, son droit d'ester en justice et de saisir les autorités compétentes en cas de violation. Tout individu se doit d'être vigilant face aux traitements de données.
- Enfin la mise en place d'instruments permettant à chacun et chacune d'entre nous d'assurer sa protection des données en ligne sans pour autant être un génie de l'informatique.



Le service Think Data que ma collègue de Genève, Mme Isabelle Dubois vous présentera toute à l'heure se veut ainsi une modeste contribution dans cet objectif de permettre aux individus de conserver la maîtrise sur leurs données et aux responsables de traitement de mieux se familiariser avec les exigences de la protection des données et de la transparence.

En conclusion, la vraie démocratie consiste non seulement à accorder aux citoyennes et citoyens des droits et des libertés, mais aussi et surtout d'en faire des êtres humains libres et responsables. Si nous considérons que l'exercice des droits et des libertés fondamentales demeurent une exigence vitale du vivre en société, alors soyons vigilant et ne restons pas passif, au risque d'être définitivement digitalisé sans que nous ne le remarquions. Pour reprendre une image du commissaire à l'information du Royaume Uni, si vous jetez une grenouille dans une marmite d'eau bouillante, elle aura le réflexe de sauter hors de la casserole. Par contre, si vous la mettez dans une marmite d'eau froide, elle se sentira à l'aise et elle ne remarquera pas que gentiment l'eau se met à chauffer et que lorsque celle-ci arrivera à ébullition, il sera trop tard ! Alors évitons d'en arriver là !